

## AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT

Le Président de l'Université Cadi Ayyad annonce l'ouverture des concours de recrutement de 2 Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants session 10/12/2020 dans les spécialités et les établissements ci-dessous :

Etablissement	Nombre de poste	Spécialité
Faculté des sciences juridiques économiques et sociales Marrakech	1	القانون العام بالفرنسية
Ecole Supérieure de Technologie Safi	1	الاقتصاد والتدبير

Les concours sont réservés uniquement aux fonctionnaires titulaires d'un doctorat national ou d'un doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent.

**Les candidats(es) intéressés (es) doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant :**

<http://e-concours.uca.ma>

**L'inscription sur le lien précité doit se faire avant le 30/11/2020**

Le concours de recrutement des professeurs assistants comporte les épreuves suivantes :

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats
- Une épreuve exposé-discussion avec le jury.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale sont invités à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement concerné avant la date de l'entretien oral.

- Une demande adressée à Monsieur le chef de l'établissement universitaire concerné portant le nom, l'adresse et le n° du téléphone du candidat ;
- Une autorisation officielle de participation au concours ;
- Deux (02) copies légalisées de la carte d'identité nationale ;
- Deux (02) extraits d'acte de naissance récents ;
- Cinq (05) exemplaires des diplômes certifiés conformes aux originaux ;
- Cinq (05) exemplaires de la thèse de doctorat ;
- Cinq (05) exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (Articles, Ouvrages, Etudes, Monographies...);
- Une copie (01) de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes étrangers.

**NB : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 30/11/2020.** La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé - entretien sera publiée sur le portail de l'emploi public et sur le site de l'établissement concerné. La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail de l'emploi public et sur le site de l'établissement concerné.

